

BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE »

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU BUDGET PRIMITIF

EXERCICE 2023

SOMMAIRE

1. Présentation générale des budgets primitifs des budgets annexes de l'activité « ports de plaisance »	3
1.1 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « ports de plaisance »	3
1.2 Présentation générale du budget primitif du budget annexe « ports ouest »	3
2. La trajectoire financière consolidée des budgets annexes de l'activité « ports de plaisance »	4
2.1 Les indicateurs de gestion consolidée des budgets annexes de l'activité « ports de plaisance »	4
2.2 La dette consolidée des budgets annexes de l'activité « ports de plaisance »	5
3. Le budget primitif du budget annexe « ports de plaisance »	6
3.1 La trajectoire financière du budget annexe « ports de plaisance »	6
3.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports de plaisance »	6
3.1.2 La dette du budget annexe « ports de plaisance »	7
3.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports de plaisance »	8
3.3 La section d'exploitation du budget annexe « ports de plaisance »	9
3.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	9
3.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	10
3.4 La section d'investissement du budget annexe « ports de plaisance »	11
3.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	11
3.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	12
4. Le budget primitif du budget annexe « ports ouest »	13
4.1 La trajectoire financière du budget annexe « ports ouest »	13
4.1.1 Les indicateurs de gestion du budget annexe « ports ouest »	13
4.1.2 La dette du budget annexe « ports ouest »	14
4.2 La programmation pluriannuelle du budget annexe « ports ouest »	14
4.3 La section d'exploitation du budget annexe « ports ouest »	15
4.3.1 Les recettes d'exploitation du budget primitif	15
4.3.2 Les dépenses d'exploitation du budget primitif	16
4.4 La section d'investissement du budget annexe « ports ouest »	17
4.4.1 Les dépenses d'investissement du budget primitif	17
4.4.2 Les recettes d'investissement du budget primitif	18

1. PRESENTATION GENERALE DES BUDGETS PRIMITIFS DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE »

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile, principe d'annualité budgétaire.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section d'exploitation et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements en cours.

1.1 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Le budget primitif du budget annexe « ports de plaisance » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 12 245 K€ ;
- ✓ en section d'investissement s'établissant à 6 378 K€.

1.2 PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

Le budget primitif du budget annexe « ports ouest » prévoit un total de crédits :

- ✓ en section d'exploitation de l'ordre de 1 108 K€. Cette section est équilibrée par une participation du budget principal à hauteur de 633K€ ;
- ✓ en section d'investissement s'établissant à 2 558 K€.

2. LA TRAJECTOIRE FINANCIERE CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE »

2.1 LES INDICATEURS DE GESTION CONSOLIDEE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITE « PORTS DE PLAISANCE »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Epargnes consolidées ports de plaisance	Total voté 2022	BP 2023	Evolution BP 2023/Total voté 2022	
			en K€	en %
Recettes de gestion courante	12 677 K€	13 017 K€	340 K€	3%
Dépenses de gestion courante	10 301 K€	9 426 K€	-876 K€	-9%
Epargne de gestion courante (EBG)	2 376 K€	3 592 K€	1 216 K€	51%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	19%	28%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 +76) hors nature 775	50 K€	40 K€	-10 K€	-21%
Dépenses exceptionnelles larges (67 +68 + 66112)	254 K€	223 K€	-31 K€	-12%
Résultat exceptionnel large	-204 K€	-183 K€	21 K€	-10%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	2 172 K€	3 409 K€	1 236 K€	57%
Taux d'épargne de gestion	17%	26%		
Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)	467 K€	502 K€	35 K€	7%
Recettes réelles	12 728 K€	13 057 K€	330 K€	3%
Dépenses réelles	11 012 K€	10 155 K€	-857 K€	-8%
Epargne brute (EBE)	1 716 K€	2 902 K€	1 186 K€	69%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	13%	22%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 618 K€	1 671 K€	53 K€	3%
Epargne nette (ENE)	98 K€	1 231 K€	1 133 K€	1157%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	1%	9%		

Les épargnes de l'activité consolidée « ports de plaisance » sont en augmentation sur les épargnes de gestion courante, l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette entre 2022 et 2023.

Le budget consolidé affiche une situation financière qui tend à s'améliorer.

2.2 LA DETTE CONSOLIDÉE DES BUDGETS ANNEXES DE L'ACTIVITÉ « PORTS DE PLAISANCE »

Le tableau ci-dessous retrace les principaux indicateurs relatifs à l'évolution de la dette des budgets annexes de l'activité « ports de plaisance ».

	En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Port de plaisance	Volume	19 310 K€	1 643 K€	502 K€	1 685 K€	19 352 K€
Port ouest	Volume	300 K€	28 K€	4 K€	1 893 K€	2 165 K€
TOTAL	Volume	19 610 K€	1 671 K€	506 K€	3 577 K€	21 517 K€

Le stock de la dette prévisionnel, apparait en augmentation de 1 907 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 3 577 K€ ; ce dernier devrait être réduit dans le cadre du budget supplémentaire 2023, après intégration des excédents antérieurs.

3. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

3.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

3.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Les Epargnes de l'activité				
ports de plaisance	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
Recettes de gestion courante	11 400 K€	11 977 K€	577 K€	5%
Dépenses de gestion courante	9 159 K€	8 414 K€	-745 K€	-8%
Epargne de gestion courante (EBG)	2 241 K€	3 563 K€	1 322 K€	59%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	20%	30%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	50 K€	40 K€	-10 K€	-21%
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	250 K€	219 K€	-31 K€	-12%
Résultat exceptionnel large	-200 K€	-179 K€	21 K€	-10%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	2 041 K€	3 384 K€	1 343 K€	66%
Taux d'épargne de gestion	18%	28%		
Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)	449 K€	502 K€	53 K€	12%
Recettes réelles	11 450 K€	12 017 K€	567 K€	5%
Dépenses réelles	9 858 K€	9 135 K€	-723 K€	-7%
Epargne brute (EBE)	1 592 K€	2 882 K€	1 290 K€	81%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	14%	24%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	1 590 K€	1 643 K€	53 K€	3%
Epargne nette (ENE)	2 K€	1 239 K€	1 237 K€	52282%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	0%	10%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en augmentation en 2023 de 59%, par rapport à 2022. Son taux passe de 20 % à 30 % de 2022 à 2023, du fait d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses, de gestion courante, dégagant ainsi plus de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux passer de 18 % à 28 % en 2023. En effet, le déficit du résultat exceptionnel se résorbe de 10 % passant 200 K€ à 179 K€ contribuant à améliorer l'épargne de gestion.
- ✓ L'épargne brute évolue, au regard des éléments précédents, très favorablement entre 2022 et 2023, passant de 14 % à 24% en 2023 et couvre largement le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en très forte augmentation 2022 et 2023, son taux passe de 0% à 10% laissant une marge pour les investissements.

La situation du budget s'améliore, permettant d'envisager une stratégie de désendettement de celui-ci.

3.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	19 310 K€	1 643 K€	502 K€	1 685 K€	19 352 K€

Le stock de la dette prévisionnel, à la clôture de 2023 apparaît en augmentation de 42 K€, compte tenu de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 685 K€ qui devrait être soldé dans le cadre du budget supplémentaire 2023, après intégration des excédents antérieurs.

3.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	34 811 534,57	22 391 608,78	4 147 000,00	76%	4 508 000,00	1 584 000,00	35,14%

Le montant total des autorisations de programme s'élève à 34 811 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 76 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 4 508 K€ pour un financement total 2023 de 1 584 K€ (subventions d'équipement).

Libellé des 5 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Acquisition matériel de transport	389 673,08	389 673,08	-	100,00%	-	-	
EQUIPER EN ENERGIES RENOUVELABLES LES CAPITAINERIES	532 172,72	281 337,72	-	52,87%	-	-	
GROSSES REPARATION - 2014-2019	6 426 769,72	6 426 769,72	-	100,00%	-	-	
PROJETS INFORMATIQUES BUDGET PORT 2015/2019	335 200,00	249 935,52	40 000,00	86,50%	-	-	
MODERNISATION DES PORTS ANNÉES 2020/2025	14 950 000,00	3 255 096,81	4 084 000,00	49,09%	4 258 000,00	1 018 129,00	23,91%

Le tableau ci-dessus fait apparaître, pour les cinq plus importantes opérations du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

3.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

3.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	11 159 K€	11 450 K€	12 017 K€	4,95%
Recettes de gestion courante	10 799 K€	11 400 K€	11 977 K€	5,06%
013 - Atténuations de Charges	2 K€	3 K€	7 K€	147,17%
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 776 K€	8 508 K€	8 996 K€	5,73%
73 - Impôts et taxes sauf 731				
74 - Dotations et participations				
75 - Autres produits de gestion courante	3 021 K€	2 888 K€	2 974 K€	2,96%
Autres recettes de fonctionnement	361 K€	50 K€	40 K€	-20,63%
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels	361 K€	50 K€	40 K€	-20,63%
Recettes d'ordre	324 K€	324 K€	228 K€	-30%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	324 K€	324 K€	228 K€	-29,61%
Total recettes d'exploitation	11 483 K€	11 774 K€	12 245 K€	4,00%
002 - Excédent reporté	800 K€	2 326 K€		
Total des Recettes d'exploitation cumulées	12 283 K€	14 100 K€	12 245 K€	-13,16%

Les recettes d'exploitation sont de l'ordre de 12 245 K€ et diminuent de 13,16 % par rapport au budgété 2022.

Hors excédent reporté, elles affichent une variation de 4%. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ L'atténuation de charges (chapitre 013) : à hauteur de 7 K€ avec une augmentation de 147,17 % due à des remboursements sur salaires pour un montant de 5 K€ et des remboursements de charges de sécurité sociale pour un montant de 2 K€ ;
- ✓ Les produits des services (chapitre 70) : à hauteur de 8 996 K€ avec une augmentation de 5,73% principalement due à la fin des exonérations des redevances d'occupation du domaine public des terrasses (600K€ sont réintégrés en 2023).
Un travail de mise en concurrence des professionnels a permis de réaliser des autorisations d'occupation temporaire plus favorable notamment avec des redevances variables plus importantes. De plus, les contrats des sociétés nautiques sont indexés et ne suivent pas les augmentations tarifaires, ce qui donne une dynamique d'évolution plus importante ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) : à hauteur de 2 974 K€ avec une augmentation de 2,96% correspondant à des droits de douanes perçus sur les navettes et des régularisations de redevances ;
- ✓ Les produits exceptionnels (chapitre 77) : à hauteur de 40 K€ avec une diminution de 20,63 % correspondant à des mandats annulés sur exercices antérieurs ;
- ✓ Les opérations d'ordre (chapitre 042) : à hauteur de 228 K€ avec une diminution de 29,61% des amortissements, caractéristique de la fin de l'amortissement de subventions anciennes.

3.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	9 981 K€	9 858 K€	9 135 K€	-7,33%
Dépenses de gestion courante	9 287 K€	9 102 K€	8 404 K€	-7,67%
011 - Charges à caractère général	4 847 K€	4 843 K€	4 887 K€	0,90%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 852 K€	3 969 K€	3 317 K€	-16,42%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	588 K€	290 K€	200 K€	-31,10%
Autres dépenses d'exploitation	694 K€	756 K€	731 K€	-3,26%
66 - Charges financières	456 K€	467 K€	502 K€	7,45%
67 - Charges exceptionnelles	199 K€	232 K€	219 K€	-5,60%
68 - provisions	39 K€			
69 - Impôts sur les bénéfices	0	56 K€	10 K€	-82,27%
Dépenses d'ordre	2 303 K€	4 242 K€	3 110 K€	-26,69%
023 - Virement à la section d'investissement	300 K€	1 866 K€	680 K€	-63,55%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 003 K€	2 376 K€	2 430 K€	2,27%
Total dépenses d'exploitation	12 283 K€	14 100 K€	12 245 K€	-13,16%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	12 283 K€	14 100 K€	12 245 K€	-13,16%

Les dépenses d'exploitation sont de l'ordre de 12 245 K€ et diminuent de 13,16 % par rapport au budgété 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) : à hauteur de 4 887 k€, avec une augmentation de 0,90% correspondant à des augmentations de fluides et une surveillance sur les sites site JO 2024 ;
- ✓ Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012) : à hauteur de 3 317 k€ avec une diminution de 16,42%, les charges de structures (6215) ayant été recalculées et englobées dans les charges à caractère général ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : à hauteur de 200 K€ avec une diminution de 31,10%, due à des remboursements de frais de mise à disposition des fluides des sociétés nautiques ;
- ✓ Les impôts sur les bénéfices (chapitre 69) : à hauteur de 10 K€ avec une diminution significative de 82,27 % attendue sur 2023 ;
- ✓ Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) pour 680 K€, en forte diminution de 63,55 % par rapport au voté 2022, le total voté 2022 tenant compte des excédents antérieurs ;
- ✓ Les dotations aux amortissements (chapitre 042) qui progressent légèrement 2,27%.

3.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS DE PLAISANCE »

3.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	4 593 K€	5 739 K€	6 151 K€	7,18%
Dépenses d'équipement	3 068 K€	4 147 K€	4 508 K€	8,71%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)				
Total des opérations d'équipement	3 068 K€	4 147 K€	4 508 K€	8,71%
Dépenses financières	1 525 K€	1 592 K€	1 643 K€	3,21%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 525 K€	1 592 K€	1 643 K€	3,21%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	19 836 K€	17 685 K€	228 K€	-98,71%
040 - Opérations de transfert entre sections	324 K€	324 K€	228 K€	-29,61%
041 - Opérations patrimoniales	19 512 K€	17 361 K€	0	-100,00%
Total dépenses d'investissement	24 429 K€	23 423 K€	6 379 K€	-72,77%
001 - Solde d'exécution négatif	1 831 K€	303 137,10	0,00	-100,00%
Total dépenses d'investissement cumulées	26 260 K€	23 727 K€	6 379 K€	-73,12%

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 6 379 K€, réparties comme suit :

- ✓ L'inscription de dépenses d'équipement pour un montant de 4 508 K€, en augmentation de 8,71%, en lien avec la programmation 2023 ;
- ✓ L'inscription des emprunts et dettes assimilés pour un montant de 1 643 K€ (chapitre 16) en augmentation de 3,21 %, englobant les emprunts nouveaux ;
- ✓ L'inscription des recettes d'ordres – amortissements des immobilisations pour un montant de 228 K€ (chapitre 040), en diminution de 29,61%, traduisant l'extinction de l'amortissement de biens anciens.

3.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	4 445 K€	2 124 K€	3 269 K€	53,92%
Recettes d'équipement	4 445 K€	1 820 K€	3 269 K€	79,56%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)		1 218 K€	1 584 K€	30,01%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	4 445 K€	602 K€	1 685 K€	179,84%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	0	303 K€	0	-100,00%
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves	0	303 K€	0	-100,00%
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	21 815 K€	21 603 K€	3 110 K€	-85,60%
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 K€	1 866 K€	680 K€	-63,55%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 003 K€	2 376 K€	2 430 K€	2,27%
041 - Opérations patrimoniales	19 513 K€	17 361 K€	0	-100,00%
Total recettes d'investissement	26 260 K€	23 727 K€	6 379 K€	-73,12%
001 - Solde d'exécution positif		0 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	26 260 K€	23 727 K€	6 379 K€	-73,12%

Les recettes d'investissement, suivent la courbe des dépenses et sont de l'ordre de 6 379 K€. Elles se décomposent comme suit :

- ✓ L'inscription de subventions d'investissement (chapitre 13) à recevoir de 1 584 K€ est en augmentation de 30,01% par rapport à l'année 2002 ;
808 K€ correspondent à des subventions de l'Etat relatifs aux travaux des pontons bétons du Frioul ;
176 K€ correspondent aux subventions agence de l'eau pour la mise aux normes des aires de carénage ;
600 K€ correspondent à des subventions pour travaux JO.
- ✓ L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) de 1 685 K€ est en augmentation de 30,01 % par rapport à l'année 2022. Cette emprunt vient compléter le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (chapitre 021) de 680 K€ ;
- ✓ L'amortissement des immobilisations (chapitre 040) pour un montant de 2 430 K€, en légère augmentation de 2,27%.

4. LE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

4.1 LA TRAJECTOIRE FINANCIERE DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

4.1.1 LES INDICATEURS DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

Epargne de gestion courante	= recettes de gestion courante - dépenses de gestion courante (hors solde exceptionnel et financier et provisions réelles) => Capacité courante de financement de l'établissement hors politique d'endettement
Epargne de gestion	= Epargne de gestion courante + solde exceptionnel large => Capacité de la collectivité à dégager de l'autofinancement après prise en compte des éléments non liés à la gestion courante (résultat exceptionnel).
Epargne brute	= recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement => Capacité d'autofinancement brute (CAF) de la section d'investissement
Epargne nette	= épargne brute - annuité en capital de la dette => Capacité d'autofinancement nette de la section d'investissement

Les Epargnes de l'activité				
ports ouest	Total voté 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022	
			en K€	en %
Recettes de gestion courante	1 278 K€	1 040 K€	-237 K€	-19%
Dépenses de gestion courante	1 143 K€	1 012 K€	-131 K€	-11%
Epargne de gestion courante (EBG)	135 K€	28 K€	-107 K€	-79%
Taux d'épargne de gestion courante (Taux d'EBG)	11%	3%		
Recettes exceptionnelles larges (77 + 78 + 76) hors nature 775	0	0	0	
Dépenses exceptionnelles larges (67 + 68 + 66112)	4 K€	4 K€	0	0%
Résultat exceptionnel large	-4 K€	-4 K€	0	0%
Epargne de gestion (EBG + résultat exceptionnel)	131 K€	24 K€	-107 K€	-81%
Taux d'épargne de gestion	10%	2%		
Intérêts de la dette (66 sauf le 66112)	5 K€	4 K€	0 K€	-4%
Recettes réelles	1 278 K€	1 040 K€	-237 K€	-19%
Dépenses réelles	1 154 K€	1 020 K€	-134 K€	-12%
Epargne brute (EBE)	124 K€	20 K€	-104 K€	-84%
Taux d'épargne brute (Taux d'EBE)	10%	2%		
Annuité en capital de la dette (16 sauf le 16449 et 165)	28 K€	28 K€	0 K€	0%
Epargne nette (ENE)	96 K€	-8 K€	-104 K€	-108%
Taux d'épargne nette (Taux d'ENE)	7%	-1%		

- ✓ L'épargne de gestion courante, est en diminution en 2023 de 79%, par rapport à 2022. Son taux passe de 11% à 3 % de 2022 à 2023, du fait d'une diminution des recettes et d'une baisse des dépenses, de gestion courante, dégagant moins de marge de manœuvre pour 2023.
- ✓ L'épargne de gestion voit son taux passer de 10 % à 2 % en 2023.
- ✓ L'épargne brute est en forte diminution entre 2022 et 2023, passant de 10 % à 2% en 2023 ; elle n'est plus suffisante pour couvrir le remboursement du capital de la dette.
- ✓ L'épargne nette est en très forte diminution entre 2022 et 2023, son taux passe de 7% à -1%, ce qui ne laisse plus du tout de marge pour les investissements.

La situation financière de ce budget se dégrade entre 2022 et 2023.

4.1.2 LA DETTE DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

En k€	Stock de dette au 01/01/2023	Remboursement du capital de la dette en 2023	Intérêts de la dette en 2023 (hors ICNE)	Emprunt prévisionnel 2023	Stock de la dette au 31/12/2023
Volume	300 K€	28 K€	4 K€	1 893 K€	2 165 K€

Le stock de la dette prévisionnel, à la clôture de 2023 apparaît en augmentation de 1 865 K€, compte tenu du remboursement en capital pour 28 K€ et de l'emprunt d'équilibre à hauteur de 1 893 K€.

4.2 LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

	Montant pluriannuel voté des opérations au 31/12/2022	Mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Total des opérations inscrites au budget primitif	17 050 000,00	409 563,46	4 762 596,18	30%	2 461 686,90	577 057,00	23,44%

Le montant total des autorisations de programme s'élève à 17 050 K€, avec un taux d'avancement en 2022 de 30 %. Le montant total des crédits de paiement positionnés en 2023 est de 2 461 K€ pour un financement total 2023 de 577 K€ (subventions d'équipement).

Libellé des 3 plus importantes opérations du budget primitif	Montant pluriannuel voté de l'opération au 31/12/2022	mandaté au 01/01/2022	Montant voté des crédits de paiement 2022	Taux d'avancement prévisionnel 2022 en %	Montant des crédits de paiement 2023 inscrit au budget primitif	Montant de cofinancement accordé 2023	Taux de cofinancement 2023 en %
Réaménagement valorisation Port Heures Claires - Istres	15 250 000,00	206 869,63	3 857 596,18	26,65%	2 283 000,00	577 057,00	25,28%
Ports Ouest - Acquisition de matériels	300 000,00	61 999,19	-	20,67%	34 000,00	-	0,00%
Ports Ouest - Entretien et réparations	1 500 000,00	140 694,64	66 000,00	13,78%	144 686,90	-	0,00%

Le tableau ci-dessus fait apparaître, pour les trois plus importantes opérations du budget, le montant des autorisations de programme et le taux d'avancement prévisionnel au 31/12/2022, ainsi que les crédits de paiement positionnés et les subventions à recevoir sur l'exercice 2023.

4.3 LA SECTION D'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

4.3.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	1 200 K€	1 278 K€	1 040 K€	-18,59%
Recettes de gestion courante	1 200 K€	1 278 K€	1 040 K€	-18,59%
013 - Atténuations de Charges				
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	346 K€	348 K€	401 K€	15,18%
73 - Impôts et taxes sauf 731				
74 - Dotations et participations	830 K€	899 K€	633 K€	-29,55%
75 - Autres produits de gestion courante	24 K€	30 K€	6 K€	-80,79%
Autres recettes de fonctionnement	0	0	0	
76 - Produits financiers				
77 - Produits exceptionnels				
Recettes d'ordre	22 K€	36 K€	68 K€	89%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 K€	36 K€	68 K€	89,37%
Total recettes d'exploitation	1 222 K€	1 313 K€	1 108 K€	-15,64%
002 - Excédent reporté				
Total des Recettes d'exploitation cumulées	1 222 K€	1 313 K€	1 108 K€	-15,64%

Les recettes d'exploitation sont de l'ordre de 1 108 K€ et diminuent de 15,64 % par rapport au budgété 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les produits des services (chapitre 70) : à hauteur de 401 K€ avec une augmentation de 15,18 % due à l'intégration du port de St Chamas ;
- ✓ Les dotations et participations (chapitre 74) : à hauteur de 633 K€ avec une diminution de 29,55% correspondant à la participation du Budget Principal Métropolitain ;
- ✓ Les autres produits de gestion courante (75) : aucun montant n'a été provisionné par la Direction des Ports. Le montant de 6 K€ correspond à une inscription de la direction des Ressources Humaines concernant une régularisation sur les titres restaurants ;
- ✓ Les recettes d'ordre (chapitre 042) à hauteur de 68 K€ progressent fortement de 89,37% et traduisent la quote-part des subventions amortissables.

4.3.2 LES DEPENSES D'EXPLOITATION DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	1 133 K€	1 154 K€	1 020 K€	-11,60%
Dépenses de gestion courante	1 122 K€	1 143 K€	1 012 K€	-11,46%
011 - Charges à caractère général	277 K€	361 K€	359 K€	-0,59%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	840 K€	781 K€	651 K€	-16,72%
014 - Atténuations de Produits				
65 - Autres charges de gestion courante	5 K€	0 K€	2 K€	1011,11%
Autres dépenses d'exploitation	11 K€	11 K€	8 K€	-25,66%
66 - Charges financières	7 K€	7 K€	4 K€	-39,69%
67 - Charges exceptionnelles	4 K€	4 K€	4 K€	0,00%
68 - provisions				
69 - Impôts sur les bénéfices				
Dépenses d'ordre	89 K€	159 K€	88 K€	-44,96%
023 - Virement à la section d'investissement	60 K€	98 K€		-100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 K€	61 K€	88 K€	43,08%
Total dépenses d'exploitation	1 222 K€	1 313 K€	1 108 K€	-15,65%
002 - Déficit reporté				
Total dépenses d'exploitation cumulées	1 222 K€	1 313 K€	1 108 K€	-15,65%

Les dépenses d'exploitation sont de l'ordre de 1 108 K€ et diminuent de 15,64 % par rapport au budgété 2022. Elles se répartissent comme suit :

- ✓ Les charges à caractère général (chapitre 011) , à hauteur de 359 K€ avec une légère diminution de 0,59% due au rattrapage de la taxe foncière en 2022 ;
- ✓ Les charges de personnel (chapitre 012) pour 651 K€, en diminution de 16,72% par rapport au budgété 2022 ;
- ✓ Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) ; aucun montant n'a été provisionné par la Direction des Ports. Le montant de 2 K€ inscrit par la Direction des Ressources Humaines correspond à une dépense concernant les allocations enfants handicapés ;
- ✓ Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : elles restent constantes entre 2022 et 2023 à hauteur de 4 K€ ;
- ✓ Les dotations aux amortissements (chapitre 042) : en forte augmentation de 43,08%, à hauteur de 88 K€, elles intègrent les l'amortissement des biens du port de st Chamas.

4.4 LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET ANNEXE « PORTS OUEST »

4.4.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Dépenses réelles	1 224 K€	4 793 K€	2 490 K€	-48,05%
Dépenses d'équipement	1 025 K€	4 763 K€	2 462 K€	-48,31%
20 - Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations)				
21 - Immobilisations corporelles (y compris opérations)				
23 - Immobilisations en cours (y compris opérations)	200 K€			
Total des opérations d'équipement	825 K€	4 763 K€	2 462 K€	-48,31%
Dépenses financières	199 K€	30 K€	28 K€	-6,67%
13 - Subventions d'investissement				
16 - Emprunts et dettes assimilées	199 K€	30 K€	28 K€	-6,67%
26 - Participations et créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières				
Dépenses d'ordre	671 K€	36 K€	68 K€	89,37%
040 - Opérations de transfert entre sections	22 K€	36 K€	68 K€	89,37%
041 - Opérations patrimoniales	649 K€			
Total dépenses d'investissement	1 895 K€	4 828 K€	2 558 K€	-47,03%
001 - Solde d'exécution négatif	144 K€			
Total dépenses d'investissement cumulées	2 039 K€	4 828 K€	2 558 K€	-47,03%

Les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 2 558 K€, réparties comme suit :

- ✓ L'inscription de dépenses d'équipement pour un montant de 2 462 K€, en nette diminution de 48,31%. En effet, afin d'équilibrer le budget en investissement en 2022 et du fait d'un important report antérieur en recette il a fallu équilibrer le budget 2022 en augmentant les opérations d'investissement. Retour à la normale en 2023 ;
- ✓ L'inscription du remboursement du capital de la dette pour 28 K€ (chapitre 16), en diminution de 6,67 % ;
- ✓ L'inscription des dépenses d'ordre – quote-part des subventions d'équipement amortissables - pour un montant de 68 K€ (chapitre 040) en forte augmentation de 89,37%.

4.4.2 LES RECETTES D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF

En K€	Total voté 2021	Total voté 2022	BP 2023	BP 2023/Budgété 2022
Recettes réelles	1 301 K€	733 K€	2 470 K€	236,94%
Recettes d'équipement	1 157 K€	733 K€	2 470 K€	236,94%
13 - Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	449 K€	425 K€	577 K€	35,69%
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165, 166, 16449)	707 K€	308 K€	1 893 K€	515,10%
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours				
Recettes financières	144 K€	0	0	
10 - Dotations, réserves (hors 1068)				
1068 - Autres réserves	144 K€			
27 - Autres immobilisations financières				
Recettes d'ordre	738 K€	159 K€	88 K€	-44,96%
021 - Virement de la section de fonctionnement	60 K€	98 K€		-100,00%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 K€	61 K€	88 K€	43,08%
041 - Opérations patrimoniales	649 K€			
Total recettes d'investissement	2 039 K€	892 K€	2 558 K€	186,59%
001 - Solde d'exécution positif		3 936 K€		
Total des recettes d'investissement cumulées	2 039 K€	4 828 K€	2 558 K€	-47,03%

Les recettes d'investissement sont de l'ordre de 2 558 K€, réparties comme suit :

- ✓ L'inscription de subventions d'investissement (chapitre 13) à recevoir de 577 K€ est en augmentation de 35,69% par rapport à l'année 2002, elle est due à des subventions liées au projet des Heures claires.
- ✓ L'emprunt d'équilibre (chapitre 16) de 1 893 K€ est en forte augmentation de 515,10 % par rapport à l'année 2022. Cette emprunt vient équilibrer le budget en investissement.
- ✓ L'amortissement des immobilisations (chapitre 040) pour un montant de 88 K€, est en forte augmentation de 43,08%, suite à l'intégration des biens du port de St Chamas.